



MARTINEZ
AUDIT ET EXPERTISE

SELARL au capital de 8 000 Euros
Commissaires aux comptes de Sociétés
Experts Comptables Diplômés par l'Etat
Inscrits au Conseil Régional de Montpellier

B.P. 80 041
Impasse des Traverses - 34302 AGDE

Tél : 04 67 94 33 11
Fax : 04 67 94 30 30

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

Aux termes d'un accord intervenu entre Monsieur Didier DARFEUILLE, et la SAS 2DNK en date du 26.09.2024, j'ai été désigné en qualité de commissaire aux apports, conformément aux dispositions de l'article 40 alinéa 1 de la loi du 24 juillet 1966.

La mission qui m'a été confiée vise à établir un rapport sur l'évaluation de l'apport en nature qui doit être fait par Monsieur Didier DARFEUILLE à la SAS 2DNK

I) Présentation de la société et de ses associés

Société bénéficiaire des apports : SAS 2DNK – 21 Rue Jean Manuel FANGIO – 31 600 MURET

RCS TOULOUSE : en cours

Le capital social est fixé à 320 000 Euros.

Monsieur Didier DARFEUILLE et Madame Natacha DARFEUILLE seront actionnaires à 100 % suite à l'apport des parts sociales qu'ils détiennent et d'apports en numéraire

II) Exposé sur l'opération projetée

L'opération consiste en l'apport des titres appartenant à Monsieur Didier DARFEUILLE la SAS 2DNK.

La société 2DNK aura la propriété et la jouissance des actions à compter de ce jour.

Toutes les opérations effectuées à compter de cette date seront réputées faites pour le compte de la SAS 2DNK

III) Nature de la mission

Nous avons effectué les diligences estimées nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes.

Ces diligences ont consisté à vérifier la réalité et la valeur des apports grâce au contrôle sur pièces.

IV) Présentation détaillée des apports

Monsieur Didier DARFEUILLE apporte sous les garanties ordinaires et de droit, ce qui est accepté pour ladite société par son Président ès qualités :

- Les parts sociales qu'il détient de la SARL 2DK (RCS TOULOUSE : 844 227 991), soit 100 parts sociales sur un total de 100 parts composant le capital social.

La valeur des titres a été approuvée par Monsieur François MARTINEZ, Commissaire aux Comptes inscrit à la Cour d'Appel de MONTPELLIER et exerçant à AGDE (34 300) – 10, Avenue Victor HUGO, soit : 160 000 Euros

Grâce à cet apport, la SAS 2DNK deviendra propriétaire de 100 % des parts sociales de la SARL 2DK

V) Conclusion

Au regard des contrôles que nous avons effectué selon les diligences de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, nous n'avons pas d'observations particulières à formuler sur la valeur globale des apports décrits ci-dessus, dont le total s'élève à 160 000 Euros

Le montant de l'actif net apporté est au moins égal au montant du capital social souscrit par Monsieur Didier DARFEUILLE, soit 160 000 Euros.

Fait à Agde, le 27.09.2024

Pour la SELARL MARTINEZ
Monsieur François MARTINEZ
Experts Comptables Diplômés
Commissaires aux Comptes
2 Impasse des Traverses
BP 80041 - 34302 AGDE Cedex
Tél : 04 67 94 33 11 - Fax : 04 67 94 30 30